

Conseil Municipal du 23 avril 2015

BAIL DE L'AUBERGE

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail commercial avec M. Alain BOURDIN pour l'Auberge de la Gée pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter rétroactivement du 1er avril 2014 au 31 mars 2023.

LOGEMENT COMMUNAL : RUE DE L'AVENIR

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de fixer le montant du loyer à 400 € par mois chauffage compris.



BILAN FIN DE TRAVAUX

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux d'aménagement du Centre Bourg sont quasiment terminés. L'enrobé de la rue de l'Eglise sera fait en mai.

PANNEAUX

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour le devis de l'entreprise GT Canalisations d'un montant de 661,00 HT.

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal envisagent les priorités en matière de travaux à effectuer à court et moyen terme :

- Aménagement du terrain de sport
- Enrobé Rue de l'Égalité, chemin du Guesseau et lotissement
- Réfection de l'Eglise : vitraux, enduit, toiture

Mme BELLAT demande s'il ne serait pas judicieux de mettre un conteneur dans le cimetière, afin de ne pas retrouver de déchets un peu partout. Il est suggéré de voir avec Alain si depuis le nouveau système de collecte, il y a beaucoup de déchets, et il sera plutôt envisagé de mettre un composteur.